

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 15 AVRIL 2021

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mmes et Mrs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Rémi BELBEZE, Geneviève TAILLEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Jean-Sébastien SANDOVAL, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, Carmen LUZ.

Absents excusés : M. André FALCOU (procuration B.DUCLOS).

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Madame Céline ROMAN** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

■ **Taux d'imposition des taxes directes locales 2021 :**

Monsieur le Maire donne lecture de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 établi par les Services Fiscaux, conformément à la refonte de la fiscalité directe locale (suppression de la Taxe d'Habitation pour les résidences principales ; transfert du taux départemental 2020 de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties).

Il propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales (Foncier Bâti et Non Bâti).

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Budget Primitif 2021 :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2020 qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 1 239 915,04 € et en section d'Investissement à 778 194,24 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Subventions associations 2021 :**

Monsieur le Maire, président d'honneur de plusieurs associations, Monsieur Rémi BELBEZE, président des Petits Cartables et M. Sébastien GOMARIZ, président du Scion Barbairanais Flouréen, ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au vote,

Madame Bérangère DUCLOS, adjointe au maire, donne lecture des propositions de subventions aux associations pour l'année 2021.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 15 avril 2021.

Le Maire,
J. FABRE.

